



Projet de Délibération du Conseil Municipal

Membres élus : 19
Membres en fonction : 19

Membres présents : 13
Membre(s) absent(s) : 0
Procuration(s) : 6

Séance du 18 02 2021
Sous la Présidence de M. Thierry LITZLER
Maire de Rosenau

Point 5 – CONVENTION « AIRE DE LOISIRS-VOIES NAVIGABLES DE FRANCE »

5.01 Convention « Aire de Loisirs-Voies Navigables de France »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 05 octobre 2017 par laquelle le Conseil avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec EDF pour la pose de panneaux « entrées/sorties d'agglomération » et pour la réalisation d'un fleurissement type « prairie fleurie » sur le domaine concédé à EDF à proximité de l'usine hydroélectrique.

Il s'avère qu'une deuxième convention devra également être signée par Voies Navigables de France, propriétaire du site (EDF n'ayant que l'exploitation du site), afin de donner l'autorisation à la commune de réaliser son projet d'aménagement d'une aire de loisirs.

Après avoir rappelé les principaux termes de la convention,

Il est proposé au Conseil Municipal :

√ D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Voies Navigables de France.

*Attention : 0
Nombre de voix "pour" : 19
Nombre de voix "contre" : 0*